

HOW TO SPEAK LUXURY



DURÉE : 3 Jours



COÛT* : 1 800 € net

TVA non applicable, art. 293B du Code général des impôts



QUI : Personnes en préparation commerciale dans l'environnement du Luxe, ou souhaitant exercer dans le Luxe, ou salariés du Luxe juniors.



Attestation de formation



PRÉREQUIS : Anglais niveau B2 ou TOEIC 605-780

Délais d'accès et conditions de sessions:

Ouverture des sessions dès 4 stagiaires
3 mois maximum de délai entre la demande et l'exécution de la prestation si les conditions d'ouverture sont remplies.



LIEU DE FORMATION :

Les locaux choisis par Humanissue Consulting sont accessibles aux PMR. Les lieux sont définis par les cocontractants
Pour les personnes en situation de handicap non lié à la mobilité, nous vous recommandons l'organisme de formation CCI Formation collaborant avec Handisup Auvergne :
<http://www.handisupauvergne.org/qui-sommes-nous/>

* Tarif inter-entreprise – Pour les tarifs intra-entreprise, merci de nous contacter.



OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Savoir identifier les codes et usages dans l'environnement du Luxe.
- Savoir valoriser l'expérience client au travers d'un vocabulaire choisi.
- Savoir maîtriser plus de 50 nouveaux adjectifs qualificatifs en anglais.

L'interculturalité du Luxe

Histoire et environnement du Luxe

Les services attendus selon les domaines

Les expertises attendues

Développer son expertise et son savoir

Les techniques du merchandising dans le Luxe

Concept stores

Développer son vocabulaire selon la culture des marques

Maîtriser le vocabulaire de l'accueil

Maîtriser le vocabulaire des métiers

Maîtriser le vocabulaire de transaction

Savoir négocier en anglais

Codes et usages selon la culture

Adapter sa posture et sa communication non verbale

Programme

Intervenant

Les +

Formateur
20 ans d'expérience
dans l'environnement
LUXE

Parcours
individualisé

Formation possible en
blended-learning

NOUS CONTACTER :

info@humanissue.fr
06.87.92.70.97
www.humanissue.fr



MODALITES D'EVALUATION :

- Test de niveau en amont.
- Mises en situation.
- Quiz final.
- QCM à 1 mois.
- Entretien de suivi à 2 mois.

REMIS AUX STAGIAIRES :

- Livret d'accueil.
- Règlement intérieur.
- Fiches pratiques.
- Supports de cours.
- Accès individuel plateforme LMS.

CHARTRE QUALITÉ & DÉONTOLOGIE



Lorsque nos équipes sont de plus en plus engagées.

Article 1 – Compétences et professionnalisme :

HUMANISSUE Consulting s'engage au perfectionnement et à la mise à jour des compétences de ses formateurs par veille informationnelle, formations et auto-formations. Celles-ci sont évaluées régulièrement.

Article 2 – Evaluation de la qualité des outils et prestations :

HUMANISSUE Consulting s'engage à l'évaluation systématique des formations par les stagiaires, commanditaires et financeurs en vue d'amélioration de nos outils et méthodes.

Article 3 – Adaptation et mises à jour des programmes proposés :

HUMANISSUE Consulting s'engage à systématiser la mise à jour de ses programmes en fonction des veilles mises en place et adapter chacun d'eux en fonction des profils stagiaires préalablement identifiés, et des objectifs pédagogiques établis lors d'une enquête préalable à l'action de formation.

Article 4 – Handicap :

HUMANISSUE Consulting s'engage à adapter ses outils et méthodes pour les personnes en situation de handicap. Toutefois, en cas de défaut de compétences de notre organisme à gérer certains handicaps, nous vous réorienterons vers l'organisme le plus apte à prendre en charge l'action de formation. En ce qui nous concerne, nous réorientons vers la CCI Formation : <http://www.handisupauvergne.org>

Article 5 – Assiduité stagiaire et accompagnement :

HUMANISSUE Consulting s'engage à employer des méthodes et outils favorisant l'assiduité des stagiaires afin de réduire l'absentéisme en formation. Par ailleurs, les suivis stagiaires sont individualisés afin de répondre au mieux à leurs besoins cognitifs et

Article 6 – Confidentialité et RGPD :

HUMANISSUE Consulting s'engage au secret professionnel et de préserver la confidentialité des processus (Article 226-13 et 226-14 du code pénal). Par ailleurs, nous nous engageons au respect le plus strict de la RGPD; l'obtention des données personnelles dans le cadre de la formation n'est qu'à fin pédagogique (suivi, etc.) et celles-ci se verront supprimées dès l'action de formation terminée.

Article 7 – Discrimination et harcèlement :

HUMANISSUE Consulting s'engage à ce que ses équipes n'adoptent jamais un comportement portant atteinte de quelque manière que ce soit à l'intégrité et la dignité de l'individu et condamne fermement toute action discriminatoire ainsi que toute action de harcèlement. Toute faute constatée sera sanctionnée.

Article 8 – Engagement des parties prenantes :

HUMANISSUE Consulting engage les parties signataires pour la prestation de formation à respecter le règlement intérieur remis avec le livret d'accueil et se réserve le droit d'appliquer les réserves inscrites dans les articles de ce même règlement.

